

Durée : 45 mn. Coefficient 2

Question 1 : (4 points)

Citez les prérogatives d'un Guide de Palanquée :

- a) En tant que plongeur autonome
- b) En enseignement et en exploration

Question 2 : (2 points)

Dans quelles conditions un Guide de Palanquée peut-il faire un baptême ?

Question 3 : (3 points)

Le GP peut encadrer la plongée enfant. Sous quelles conditions quand il s'agit de « Plongeurs d'Argent » et « Plongeurs d'Or » ? (Les effectifs maximaux enfants des palanquées ainsi que les espaces d'évolutions possibles)

Question 4 : (1 point)

En tant que Guide de Palanquée, sous quelles conditions pouvez-vous encadrer un N2 plongeant au Nitrox ?

Question 5 : (2 points)

Sur un site de plongée, le directeur de plongée est E3. En tant que Guide de Palanquée, pouvez-vous conduire en exploration 2 plongeurs Niveau 1 en fin de formation Niveau 2 sur un fond de 30 m pour découvrir une épave ? Justifiez

Question 6 : (2 points)

Dans quel cas la responsabilité pénale d'un Guide de Palanquée peut-elle être engagée ?
Donnez un exemple.

Question 7 : (2 points)

Vous êtes gonfleur dans votre club et un plongeur souhaite gonfler son bloc acier dans votre club, que contrôlez-vous ?

Question 8 : (1 point)

Que signifie le sigle EPI, et quelle norme doit figurer sur les matériels concernés ?

Question 9 : (3 points)

Quels sont les éléments obligatoires sur la fiche de sécurité ainsi que les conditions d'archivage ?

Référentiel de correction

Question 1 : (4 points)

Citez les prérogatives d'un Guide de Palanquée :

a) En tant que plongeur autonome

Plongeur autonome jusqu' à 60m avec DP et 40m sans DP (1 point)

c) En enseignement et en exploration

Encadrement en exploration jusqu'à 40m, du débutant au PE40 (1 point)

Baptême en milieu artificiel avec accord DP (1point)

Guide de randonnée subaquatique (1 point)

Si initiateur possibilité d'enseigner jusqu'à 20m (E2)

Possibilité de faire une formation DP pour de l'exploration (P5)

Possibilité de faire une formation E3

Question 2 : (2 points)

a) Dans quelles conditions un Guide de Palanquée peut-il faire un baptême ?

Lorsque la plongée se déroule en piscine ou fosse de plongée dont la profondeur n'excède pas 6 mètres, le directeur de plongée est titulaire au minimum du niveau d'enseignement (E1) autorise les guides de palanquée (GP) à effectuer les baptêmes.

Question 3 : (3 points)

Le GP peut encadrer la plongée enfant. Sous quelles conditions quand il s'agit de « Plongeurs d'Argent » et « Plongeurs d'Or » ? (Les effectifs maximaux enfants des palanquées ainsi que les espaces d'évolutions possibles)

• Niveau Argent ?

GP en exploration, 2 argent + 1 P1 ou 1 argent + 2 P1, 0-6m (1 point)

• Niveau Or ?

GP en exploration, 2 or + 1 P1 ou 2 P1 ET 1 or, 0-12m pour 10-12 ans, 0-20m pour 12-14 ans (2 points)

Question 4 : (1 point)

En tant que Guide de Palanquée, sous quelles conditions pouvez-vous encadrer un N2 plongeant au Nitrox ?

Il faut que le GP et le DP (P5 mini) soient « Nitrox confirmé » (0 point si oublie DP)

Question 5 : (2 points)

Sur un site de plongée, le directeur de plongée est E3. En tant que Guide de Palanquée, pouvez-vous conduire en exploration 2 plongeurs Niveau 1 en fin de formation Niveau 2 sur un fond de 30 m pour découvrir une épave ? Justifiez

Non, dans ce cas l'encadrant pour des N1 en fin de formation N2 doit être E3

Question 6 : (2 points)

Dans quel cas la responsabilité pénale d'un Guide de Palanquée peut-elle être engagée ?

En cas d'infraction à une loi ou à un règlement (1 point)

Donnez un exemple.

Un GP emmène un N1 au-delà de 20m (1 point)

Question 7 : (2 points)

Vous êtes gonfleur dans votre club et un plongeur souhaite gonfler son bloc acier dans votre club, que contrôlez-vous ?

Bloc personnel inscrit au registre du club : TIV de moins de 1 an et requalification de moins de 6 ans.

Bloc personnel non inscrit : TIV de moins de 1 an et requalification de moins de 2 ans.

Question 8 : (1 point)

Que signifie le sigle EPI, et quelle norme doit figurer sur les matériels concernés ?

EPI = Equipement de Protection Individuel.

La norme CE doit figurer sur les matériels.

Question 9 : (3 points)

Quels sont les éléments obligatoires sur la fiche de sécurité ainsi que les conditions d'archivage ?

Les noms, les prénoms, les aptitudes des plongeurs et leur fonction dans la palanquée ainsi que les différents paramètres prévus et réalisés relatifs à la plongée.

Cette fiche est conservée une année par tout moyen par l'établissement.